



JURA Libre Pensée

Adhérente à la fédération nationale de la Libre Pensée

Conférence Islam et laïcité 27 mai 2017 par David Gozlan

secrétaire général de la Libre Pensée

35 présents, dont 14 non adhérents à la Libre Pensée

Ce compte-rendu a été fait à partir des notes qui ont été prises et discutées à cette conférence. La discussion n'est pas close.

Islam et laïcité est un sujet qui se pose à tout citoyen face aux attentats, à l'état d'urgence, à l'expression des idéologies extrêmes.

Il s'agit pour l'état d'instrumentaliser l'Islam, de le manipuler. La vieille question coloniale n'est pas terminée, « les musulmans », les « arabes », seraient des dangers potentiels. Face à l'état de guerre et au malaise social, il faut trouver des responsables : les musulmans, ce qui conduit à stigmatiser cette religion.

La Libre Pensée ne soutient aucune religion, elle est pour la défense de la séparation des Eglises et de l'Etat, contenue dans la Loi de 1905, c'est pourquoi elle ne soutiendra pas les attaques contre la liberté de conscience, la mainmise de l'état sur la formation des imams. Il s'agirait de faire un Islam à la française. L'Islam est le cheval de Troie, avec l'aide de l'Eglise catholique, pour dynamiter la loi de 1905.

Depuis 27ans, la question du voile ou de la burqa est médiatisée et devient un délit potentiel, il socialise cette attaque sous le prétexte de libération de la femme. L'habillement fait partie de la sphère privée. La puissance publique n'a pas à dicter les modes vestimentaires.

La Libre Pensée s'oppose à la suppression des repas de substitution dans les cantines scolaires. Les enfants n'ont pas à faire les frais des divisions entre adultes, pas plus que les adultes n'ont intérêt à se diviser sur ces questions

Question : est-ce que la religion musulmane peut devenir majoritaire?

D'après l'institut Montaigne : sur 100 musulmans, 1/3 pratiquent la religion, 1/3 d'une manière irrégulière (2 fois par an), 1/3 ne pratiquent jamais. Cela signifie que 2/3 des musulmans ont des distances avec la religion (ce qui ressemble fort à la pratique des catholiques).

Il est intéressant de savoir que la Loi de 1905 de séparation **des Eglises (de toutes les Eglises)** et de l'Etat ne s'est jamais appliquée dans les colonies françaises alors qu'en Algérie, par exemple, elle était demandée en même temps que les lois sociales de la République par une majorité de la population.

Il convient de constater que les idées de « choc de civilisations » et « d'ennemi intérieur » sont apparues suite au vide laissé par l'effondrement du bloc de l'Est. On assiste à la mondialisation des guerres de religion, incontournable remake des croisades.

Selon Samuel P Huntington, professeur à l'université de Harvard, « il en va de la survie du monde occidental qui doit se trouver un nouvel ennemi pour arracher de nouveaux marchés et

préservé pour quelques compagnies le monopole des ressources essentielles à l'entretien d'une consommation effrénée ».

Il est aujourd'hui avéré que les moudjahidine d'Afghanistan armés par les Américains, ont permis aux Russes de connaître leur Vietnam, c'est ce qu'affirme Z Brezinski, conseiller du président Carter 1977 à 1981 dans ses mémoires. En effet, l'Arabie Saoudite et les Etats-Unis ont fourni des milliards de dollars d'aide secrète aux rebelles qui se battaient contre les Russes.

Dans ce contexte international, la Libre Pensée lutte contre toutes les atteintes à la laïcité et en France cela prend la forme de la bataille pour la défense de la loi de 1905.

« La République ne salarie, ni ne subventionne aucun culte » et pourtant le statut des cultes d'Alsace-Moselle, issu du Concordat bonapartiste de 1801, instaure des privilèges à des cultes reconnus par l'Etat : les **1 400** ministres de ces cultes (catholique, protestant et juif) sont rétribués par l'Etat. **L'évêque** est nommé par **le Président de la République et le Vatican**. Il est payé 4 500 euros et dispose d'une voiture de fonction avec chauffeur payé par l'Etat. **Les fédérations d'Alsace Moselle avec la Libre Pensée nationale** combattent pour l'abrogation du concordat.

10 milliards (entre 8 et 12 milliards au niveau national) sont attribués chaque année à l'enseignement privé catholique. N'est pas compris dans ce chiffre le financement public des collectivités territoriales dans les budgets de fonctionnement et d'investissement de l'enseignement confessionnel subventionné. L'opacité des sommes versées n'a d'égale que leur importance démesurée.

Il faut donner des informations précises au citoyen. Où va son argent ? **Combien verse une commune pour l'inscription d'enfants dans un établissement privé d'une commune voisine ou plus éloignée ?** Les fédérations départementales sont appelées à mener cette enquête.

Certains disent : "il faut demander l'abrogation de la loi Carle" mais il y a plus de 20 lois qui ont succédé à la loi Debré de 1959. Ce serait comme couper les branches d'un arbre pourri les unes après les autres au lieu d'abattre l'arbre. **C'est la loi Debré qu'il faut abroger.** Ce sont des milliards qui sont retirés à l'enseignement public. Si un lycée privé ouvre une nouvelle section de BTS par exemple, le rectorat estime que la même section qui était ouverte dans l'enseignement public ne se justifie plus et donc la ferme.

La laïcité c'est le respect de la liberté de conscience, de croire ou de ne pas croire. La libre Pensée a gagné dans sa bataille juridique contre les élus qui voulaient imposer des crèches de la nativité dans des bâtiments de la République, le Conseil d'Etat a tranché : il a rappelé le droit et a renforcé la loi de 1905 ! La présence de signes et d'emblèmes religieux dans les bâtiments publics est illégale.

"La loi de 1905 est une loi de liberté qui permet toutes les autres libertés. Elle doit donc être préservée" c'est la conclusion de l'appel des laïques lancé à l'occasion du 9 décembre 2016, jour anniversaire de la promulgation de la loi de 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat. Il est intéressant de noter la qualité des signataires : outre le socle des associations de la laïcité il s'agit aussi des organisations syndicales qui refusent la régression sociale, des principales organisations de l'économie sociale, notamment dans l'Education nationale...

Vous êtes invités à signer cet appel et à le faire signer

La discussion est ouverte : le représentant du **CDAFAL 39** intervient pour rappeler qu'à St Aubin le collège public fut fermé "pour cause de sécurité", les enfants doivent aller dans le collège public de la ville voisine ou aller dans le seul collège de Saint Aubin : le collège privé...

Un intervenant des Vosges reprend la question de la formation des imams qui serait, selon lui, un moyen de contrôler l'islam radical. Le conférencier reprend ce qu'il a dit à ce sujet : ce serait précisément remettre en cause la loi de 1905.

La Grande Mosquée de Paris, par les écrits de Dalil Boubakeur, s'appuie sur la loi de 1905 dans sa récente déclaration sur l'islam **EN** France (opposé à l'islam **DE** France): "Elle condamne la tendance actuelle à vouloir désigner des autorités de tutelle, n'étant pas de confession musulmane, aux fins d'encadrer avec paternalisme l'expression du fait religieux musulman dans la société française : ceci, au mépris de la liberté religieuse et de la séparation des Eglises et de l'Etat."

Qu'est-ce que la Libre Pensée ? : Extraits de la déclaration de principe

La Libre Pensée se réclame de la raison et de la science.

Elle n'est pas un parti ; elle est indépendante de tous les partis.

Elle n'est pas une Eglise ; elle n'apporte aucun dogme.

Elle vise à développer chez tous les hommes, l'esprit de libre examen et de tolérance.

Elle regarde les religions comme les pires obstacles à l'émancipation de la pensée ; elle les juge erronées dans leurs principes et néfastes dans leur action. Elle leur reproche de diviser les hommes et de les détourner de leurs buts terrestres en développant dans leur esprit la superstition et la peur de l'au-delà, de dégénérer en cléricisme, fanatisme, impérialisme et mercantilisme, d'aider les puissances de réaction à maintenir les masses dans l'ignorance et la servitude. Dans leur prétendue adaptation aux idées de libertés et de progrès, de science, de justice sociale et de paix, la Libre pensée dénonce une nouvelle tentative, aussi perfide qu'habile, pour rétablir leur domination sur les esprits. En estimant que l'émancipation de l'homme doit être poursuivie dans tous les domaines, la Libre Pensée réaffirme sa volonté de combattre toutes les idées, forces ou institutions qui tendent à amoindrir, asservir ou pervertir les individus, aux côtés de tous les hommes ou associations qui s'inspirent des mêmes principes. Elle défend la paix, les libertés, les Droits de l'Homme, la Laïcité de l'Ecole et de l'Etat. Elle estime que toute croyance est justiciable de la libre critique, elle entend n'imposer ni ne laisser imposer aucune limite dans l'utilisation du libre examen comme méthode de la pensée libre.

La conférence de David Gozlan rentre bien dans ce cadre.

Un **colloque Islam et laïcité** s'est tenu à Paris le samedi 16 avril 2016. Ses actes ont été édités par la Libre Pensée. Ils sont à votre disposition auprès des libres penseurs, de même que **l'appel des laïques**.

Depuis plusieurs années la section de Dole de la Libre pensée, avec la fédération du Jura, et d'autres organisations : la LDH et l'ANACR, organise aussi **deux rassemblements pacifistes autour de la stèle dédiée à Jean Jaurès devant le pavillon des Arquebusiers** : l'un pour commémorer la mémoire de Jean Jaurès, le 31 juillet, jour anniversaire de son assassinat, l'autre le 11 novembre pour la réhabilitation des fusillées pour l'exemple pendant la guerre 14-18.

La Libre Pensée sur France Culture - 9h40 – le deuxième dimanche de chaque mois.

La Libre Pensée édite, entre autres, 2 revues : **L'Idée Libre** 4 n° par an et **La Raison** son mensuel.

Ci-joint un bulletin de demande d'adhésion à la Libre pensée :

Demande d'adhésion à la Libre Pensée

NOM et Prénom.....

Adresse

E-mail

Coupon à retourner à :

Libre Pensée 39
67 avenue du Maréchal Juin
39100 Dole

